

CLAUDE HAEGI

“JE SUIS POUR UNE JUSTE RÉPARTITION FISCALE EN RÉGION TRANSFRONTALIÈRE”

Président de la **FEDRE** (Fondation Européenne pour le Développement durable des Régions), ancien maire de Genève, ancien ministre cantonal de l'Etat de **GENÈVE**, la liste des attributions politiques de cet homme engagé pour les causes régionales est longue. En tant qu'élu et analyste aguerri des gouvernances à échelles multiples, son regard sur l'espace Nord-Lorrain et le Sillon en particulier, dans ses opportunités et ses faiblesses est clair : la mise en place d'une fiscalité partagée entre **FRANCE** et **LUXEMBOURG** pourrait être l'une des solutions contre le déséquilibre et les phénomènes de paupérisation évoqués dans notre article précédent (voir en pages 8 à 14). La Fedre a justement lancé un inventaire des pratiques de **RÉTROCESSIONS FISCALES EN EUROPE** qui montre un certain nombre d'incohérences. Jusqu'ici, le Grand-Duché a toujours refusé tout net d'en débattre.

Lors de la dernière conférence du Sillon Lorrain, vous avez fait un constat plutôt mitigé sur la situation et le potentiel de ce pôle métropolitain...

Le constat c'est qu'il n'y a pas de vision "ensemble". Il y aurait un potentiel s'il y avait une action transfrontalière avec une recherche d'équilibre. Une région, c'est un puzzle réussi si toutes les pièces sont assemblées. Dans l'axe du

Sillon Lorrain, on a l'impression que toute la prospérité est au Luxembourg. Il aspire le savoir-faire qui est en Lorraine, alors que c'est elle qui a payé les écoles et formations pour avoir ce savoir-faire. Ce déséquilibre m'a interpellé lorsque j'ai visité Belval, qui est un poste avancé du Luxembourg en direction de la Lorraine, mais uniquement sur le territoire luxembourgeois, sans volonté transfrontalière. Côté Lorrain, c'est une sorte de friche, un projet incomplet qui ne représente que des charges. Il est, je crois, admis qu'on ne doit pas y faire la même chose. Aux Français je dis : « *soyez provocateurs, soyez créatifs !* ». Il y a un vrai besoin de créativité franco-française malgré les inégalités. Pourquoi ne pas capitaliser sur les atouts de votre pays : le patrimoine, la culture ? C'est un vecteur économique de premier ordre. L'argent et la vision territoriale sont deux choses bien différentes. Il ne s'agit pas de provoquer des crises mais une prise de conscience et ensuite, peut-être des envies.

Vous avez été le seul à soulever la question du partage de la fiscalité frontalière. Selon vous quel est le problème ?

Lorsque nous avons lancé cette étude sur l'axe Belgique-France-Luxembourg-Allemagne-Suisse occidentale, c'était pour une plus juste répartition fiscale. Il est évident qu'une

personne qui habite dans un pays et travaille dans un autre génère des charges des deux côtés de la frontière. Ce principe n'est pas contestable. La question est : quel est le juste partage ? La fiscalité est une option, comme le partage des

prestations sociales ou de santé... Sur tout l'axe d'étude, la seule exception est le Luxembourg, qui ne rétrocède rien à la France. Dans ce contexte le Sillon Lorrain n'a plus de potentiel tout seul car son avenir est notamment compromis par cette aspiration de travailleurs qualifiés. Les revenus substantiels importés par les frontaliers sont une raison insuffisante pour ne pas envisager un partage fiscal. On est dans l'ordre du respect mutuel.

Quelle est la situation dans les autres pays frontaliers ?

Entre la Suisse, l'Italie, la France et l'Allemagne des partages de la fiscalité existent. A titre d'exemple la compensation

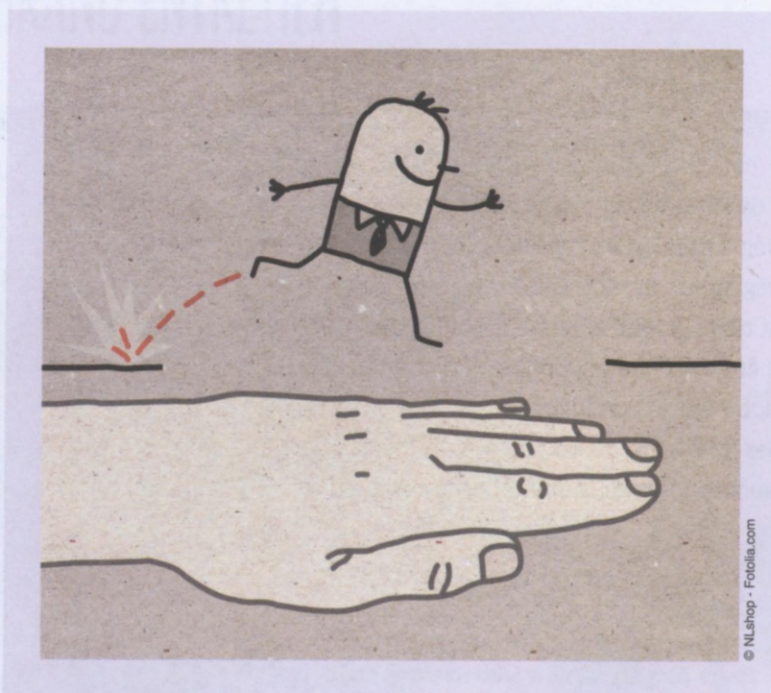
financière entre Genève et la France est de l'ordre de 250 millions d'euros par an. La situation y est moins spectaculaire que chez vous car les départements de Haute Savoie et de l'Ain sont des départements riches. Autre exemple : les Allemands qui travaillent en France ne sont pas imposés en Allemagne. Cette dernière a demandé à la France de prévoir une rétrocession et finalement les états ont admis un partage 40/60 au titre d'un respect de l'égalité fiscale, validé à l'Assemblée Nationale sans problème. Ce point est extrêmement important, il est une référence. Le transfrontalier, c'est 40 % du territoire de l'Europe. On ne peut décemment pas ignorer que c'est une évidence avec laquelle il faut économiquement et politiquement composer.

Quel est l'argument opposé par le Luxembourg ? Est-il recevable selon vous ?

J'ai compris que le Luxembourg considérait jusqu'à présent qu'en offrant des emplois à des travailleurs français il apportait une contribution de solidarité

régionale. Cet argument est une réalité mais ne prend pas en compte les charges qu'il génère sur le territoire français. Il y a là une forme de déni. Ce n'est pas une question de moyens, ils ont





DANS LES RÉGIONS COMME LUXEMBOURG OU GENEVE ON CONSIDÈRE ENCORE QUE LES FRONTALIERS SONT UN RÉSERVOIR DE MAIN D'ŒUVRE A DISPOSITION.



de la marge ! C'est une nation jeune qui est dominée par sa vocation financière. **Dans les régions comme Luxembourg ou Genève, on considère encore que les frontaliers sont « un réservoir de main d'œuvre à disposition ».** Enfin, le climat économique est instable partout... Vous savez, si aujourd'hui il fallait introduire la compensation fiscale à Genève, je ne suis pas certain que cela passerait facilement, un parti populiste genevois a d'ailleurs tenté de dénoncer, sans succès, ce principe encore très récemment.

L'Europe doit-elle s'en mêler ? Par exemple en créant une commission spécialisée sur les compensations fiscales frontalières ? Sinon qui doit agir en "justicier des équilibres fiscaux" ?

J'ai présenté cette étude au congrès des Pouvoirs Régionaux de l'UE. Il me semblait que c'était un sujet dont il fallait débattre à cette échelle. Le principe a été admis et transmis à la Commission de la Gouvernance. Celle-ci a nommé un rapporteur en la

personne de **Karl-Heinz Lambertz**, récemment élu président du comité des Régions de l'Union Européenne. C'est un belge issu de la partie germanophone du pays, celle qu'on oublie... ce qui a son importance dans son expérience! Il s'appuie sur des expertises comme celles d'un un groupe de l'université de Maastricht et de la FEDRE.

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIE MOHR-BOOB